



# PROJET DE **RÉAMÉNAGEMENT** **DU SITE INDUSTRIEL** DE VAUX-LE-PÉNIL

Concertation préalable  
du 13 mars au 24 avril 2023



**SYNTHÈSE**  
**DU DOSSIER DE CONCERTATION**

FÉVRIER 2023

## De quoi parle-t-on ?

Le SMITOM-LOMBRIC, **syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets du Centre Ouest Seine-et-Marnais** souhaite réaménager son site industriel de Vaux-le-Pénil et réhabiliter ses installations **pour les rendre plus efficaces, adaptées à la réglementation et aux besoins des territoires.**

Ce document est une synthèse du dossier de concertation. Il présente l'essentiel du projet soumis à la concertation publique. Pour en savoir plus sur le projet et son contexte, consultez le **dossier de concertation** disponible en ligne ([www.concertation-lombric.com](http://www.concertation-lombric.com), rubrique « Documentation »), au siège du SMITOM-LOMBRIC (rue du Tertre de Cherisy à Vaux-le-Pénil) ou en mairie.



### QUELQUES MOTS POUR COMPRENDRE :

- Délégation de service public (DSP) :**  
est une notion juridique qui recouvre les contrats par lesquels une personne morale de droit public soumise au Code général des collectivités territoriales confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un opérateur économique (le délégataire) dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.
- Économie circulaire :**  
modèle économique qui consiste à produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets
- Extension des consignes de tri :**  
simplification du geste de tri permettant aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac à tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, etc.
- Filière REP (responsabilité élargie de producteurs) :**  
dispositif particulier d'organisation des entreprises responsables de la mise sur le marché des produits aux fins d'assurer la prévention et la gestion de ces déchets ; cela concerne certains types de produits
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) :**  
document réglementaire et obligatoire de planification, élaboré sous l'autorité du président du conseil régional ou du préfet
- Pouvoir calorifique inférieur (PCI) :**  
quantité de chaleur dégagée par la combustion
- Souveraineté énergétique :**  
la capacité d'un pays à satisfaire de manière « autonome » ses besoins énergétiques.
- Réseau de chaleur (RCU) :**  
système distribuant à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferies (lieux où est produite la chaleur, à partir de charbon, pétrole, gaz naturel, biomasse ou déchets) via un ensemble de canalisations de transport de chaleur ; la chaleur ainsi distribuée est principalement utilisée pour le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire
- Tout-venant :**  
matériaux qui n'entrent pas dans les autres catégories de déchets (p.ex. : fenêtres, vitrage, isolant, moquettes, etc.) ; déposés en déchèteries, ils rejoignent ensuite des centres d'enfouissement
- Valorisation énergétique :**  
libération et récupération de l'énergie (sous forme de chaleur ou d'électricité) contenue dans le déchet lors de sa combustion
- Valorisation matière :**  
mode de traitement des déchets visant à leur utilisation en substitution à d'autres matières ou substances
- Tri mécano-biologique (TMB) :**  
technique de tri mécanique sur les ordures ménagères résiduelles (« poubelle grise ») qui permet de séparer la matière organique des autres déchets ; la matière organique est traitée grâce au compostage ou à la méthanisation ; les autres déchets, en fonction de leur nature, peuvent être recyclés ou diriger vers la valorisation énergétique ou l'enfouissement.

# Le SMITOM-LOMBRIC



## LOMBRIC :

les ordures ménagères bien recyclées, incinérées ou compostées

**Créé en 1996, le SMITOM-LOMBRIC comprend quatre adhérents** : deux communautés d'agglomération (Grand Paris Sud, Melun Val de Seine), une communauté de communes (Brie des Rivières et Châteaux) et un syndicat intercommunal (Smictom de la région de Fontainebleau).

Le syndicat assure :

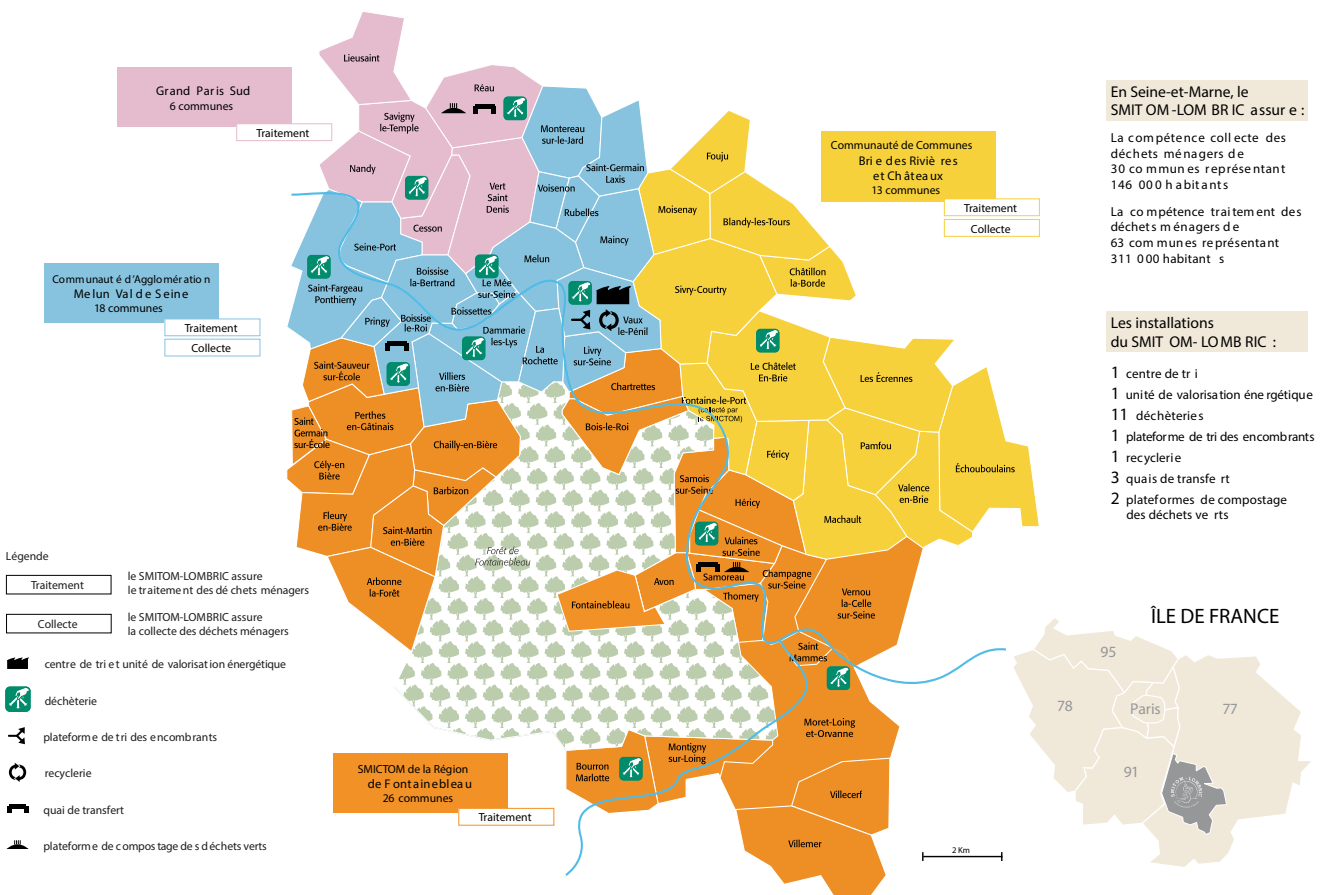
- ▶ **Le traitement des ordures ménagères** pour ses quatre adhérents sur l'ensemble de son territoire (soit 63 communes, environ 310 000 habitants) ;
- ▶ **La collecte pour deux de ses adhérents** : la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, et la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (soit 30 communes, environ 145 000 habitants).

**En 2022, le SMITOM-LOMBRIC a traité 161 497 tonnes de déchets produits sur son territoire.**

Depuis 2010, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une **politique de réduction des déchets**, qui se traduit notamment par la mise en place d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) plus ambitieux sur la période 2022-2027** avec des actions autour de 4 axes : **le compostage, l'économie sociale et solidaire et le réemploi, la sensibilisation, la consommation responsable.**

Le **site industriel du syndicat à Vaux-le-Pénil** comprend aujourd'hui les équipements suivants : une déchèterie, une plateforme de tri sommaire des encombrants, un centre de tri des emballages et une unité de valorisation énergétique (UVE).

L'exploitation et la gestion des équipements de traitement (centre de tri et UVE) est confiée par délégation de service public à *Générïs*, filiale de Veolia propreté.



> Le territoire du SMITOM-LOMBRIC



> Le site industriel de Vaux-Le-Pénil aujourd'hui

En application de son Programme local de Prévention des Déchets et en réponse aux évolutions réglementaires, le SMITOM a décidé de profiter du renouvellement de la délégation de service public liée à l'exploitation et la gestion

des outils de traitement pour **réhabiliter, voire développer son parc d'équipements**. Il souhaite ainsi participer à l'effort collectif de réduction de l'empreinte carbone et contribuer à la souveraineté énergétique nationale.

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- **Superficie :**

**13,69 %**  
de la superficie totale  
du département

- **Population :**

**310 000** habitants

- **Dynamique d'évolution (selon l'INSEE) :**

**0,53%**  
par an jusqu'en 2050

- **Habitat :**

**54,4 %** individuel,  
**45,6 %** collectif

- **Densité de population :**

**2,44** habitants / logement

- **Production globale de déchets en 2022 :**

**161 497** tonnes

- **Valorisation matière du SMITOM en 2022 :**

**46 706** tonnes

- **Valorisation électrique du SMITOM en 2022 :**

**48 568** MWh

- **Valorisation thermique du SMITOM en 2022 :**

**35 695** MWh

## Les grandes lignes du projet

### LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Pour répondre aux trois défis majeurs liés à la gestion des déchets, le SMITOM-LOMBRC souhaite réaménager son site industriel de Vaux-le-Pénil et propose **d'optimiser son pôle multifilières existant pour réduire les déchets et adapter leur traitement aux besoins et aux évolutions sociétales** (plus d'habitants, changement de la composition des déchets) **et réglementaires** (hiérarchie des modes de traitement, PRPGD d'Ile-de-France).

Dans cette logique, le syndicat envisage le programme d'investissement puis de gestion suivant :

#### ► Des outils permettant d'accompagner les habitants dans la réduction des déchets :

- La création d'une nouvelle déchèterie pour répondre au développement des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)
- La création d'un tiers-lieu pour favoriser la prévention des déchets et dynamiser l'économie circulaire sociale et solidaire avec notamment un espace de revente de déchets d'équipements électriques et électroniques

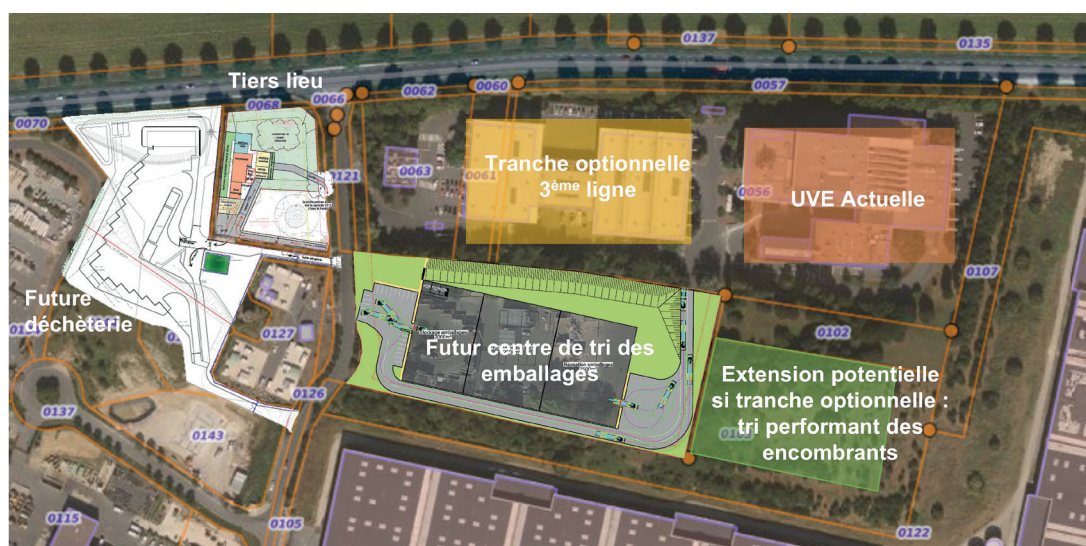
#### ► Des outils capables de répondre à l'extension des consignes de tri des emballages et d'assurer un meilleur tri des encombrants :

- La création d'un nouveau centre de tri des emballages, capable de répondre à l'extension des consignes de tri intervenue en janvier 2023 (transfert de certains flux de déchets de la poubelle grise vers la poubelle jaune)
- Création, potentiellement sur une parcelle d'extension, d'un éventuel équipement de tri mécanisé et manuel des encombrants et tout-venant en provenance des déchèteries (dont les modalités de réalisation et la structure dépendent de la création ou non de la 3<sup>ème</sup> ligne de valorisation énergétique) pour mieux valoriser ces déchets

#### ► Un outil permettant de répondre à l'évolution de la poubelle grise et la limitation de la mise en décharge :

- La création d'une éventuelle troisième ligne de valorisation énergétique des déchets ménagers à haut pouvoir calorifique inférieur sur le site existant

Les deux derniers équipements constituent une hypothèse de travail du SMITOM : la décision d'affermissement de la tranche optionnelle qu'est la troisième ligne de valorisation énergétique des déchets en cours de consultation, ne sera prise qu'à l'issue de la concertation. Si cette décision était prise, elle aurait un impact sur le lieu et la performance du centre de tri des encombrants et tout-venant.



> Le site industriel de Vaux-le-Pénil demain, si l'ensemble des aménagements étudiés est retenu

L'objectif du SMITOM-LOMBRIC n'est pas de « tout changer » mais de préparer l'avenir en s'adaptant dès aujourd'hui aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de demain en :

- Modifiant les capacités et les techniques des outils de traitement existants ;
- Améliorant les performances techniques et environnementales de son pôle multifilières.



## LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

Le SMITOM-LOMBRIC étudie plusieurs scénarios en lien avec la création ou non de la 3<sup>ème</sup> ligne de l'UVE et d'un nouvel équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries :

### ► SCÉNARIO 1 :

Création de la 3<sup>ème</sup> ligne d'UVE et d'un nouvel équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries sur la parcelle d'extension (EBC) :

- **1a** : sur un terrain d'assiette de 7 000 m<sup>2</sup> ;
- **1b** : sur un terrain d'assiette de 3 500 m<sup>2</sup> ;

### ► SCÉNARIO 2 :

Création de la 3<sup>ème</sup> ligne d'UVE et :

- **2a** : externalisation du tri des encombrants et tout-venant des déchèteries en dehors du site de Vaux-le-Pénil, au sein d'un équipement existant (prestation externe) ;
- **2b** : création d'un nouvel équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries sur une parcelle agricole à déclasser à proximité du site industriel du SMITOM ;
- **2c** : création d'un nouvel équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries dans un hangar disponible ou à créer dans une zone industrielle de proximité ;

### ► SCÉNARIO 3 :

Création de la 3<sup>ème</sup> ligne d'UVE et installation d'un équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries en sous-sol de celle-ci ;

### ► SCÉNARIO 4 :

Maintien des 2 lignes d'UVE actuelles (absence de 3<sup>ème</sup> ligne) et :

- **4a** : installation d'un équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries de faible performance dans le bâtiment de l'actuel centre de tri des emballages ;
- **4b** : installation d'un équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries de performance moyenne dans le bâtiment de l'actuel centre de tri des emballages.

### ► SCÉNARIO 5 :

Maintien des 2 lignes d'UVE actuelles (absence de 3<sup>ème</sup> ligne) en tenant compte de l'arrêt de la valorisation d'une partie des OMR via le TMB et :

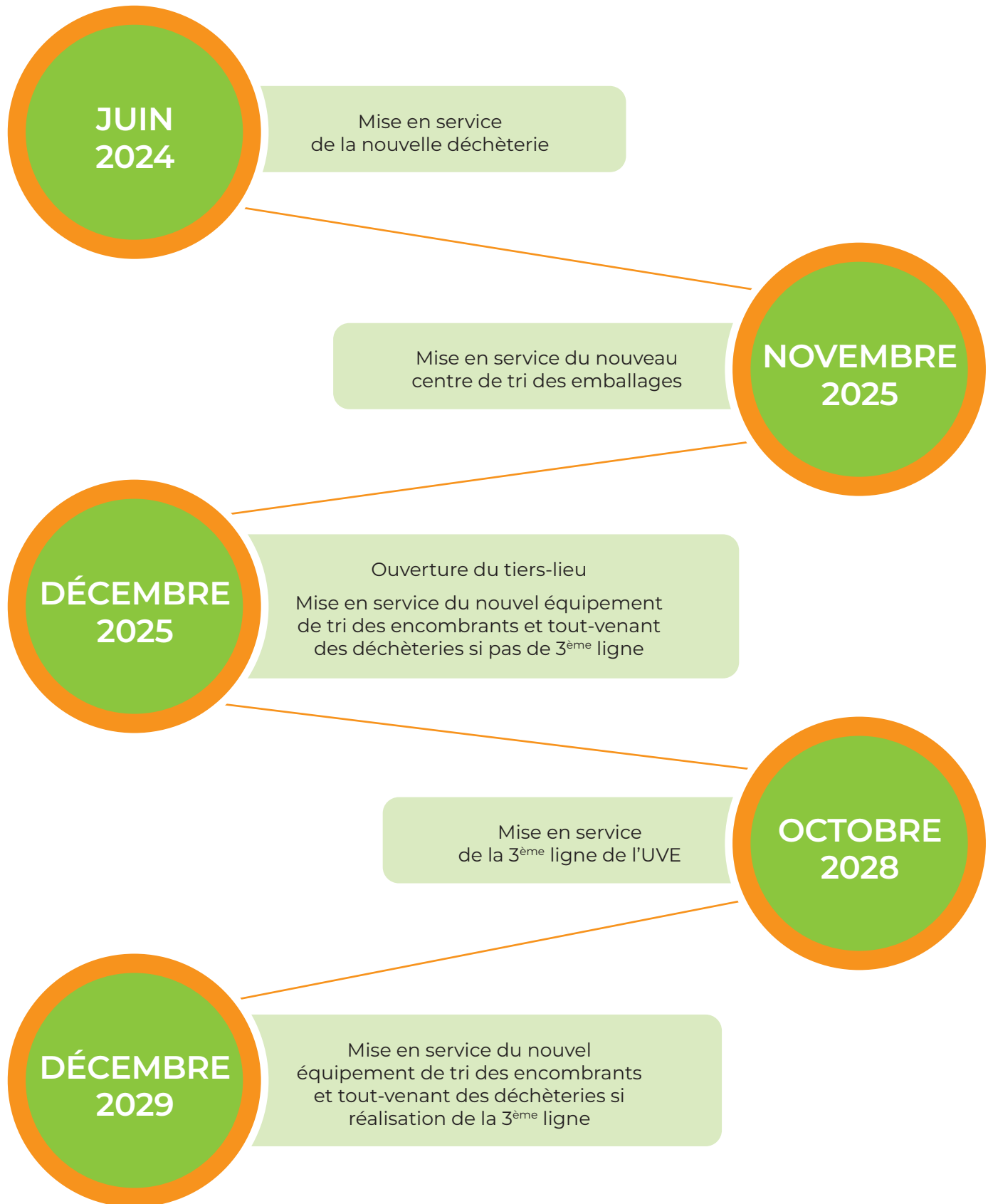
- **5a** : installation d'un équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries de faible performance dans le bâtiment de l'actuel centre de tri des emballages ;
- **5b** : installation d'un équipement de tri des encombrants et tout-venant des déchèteries de performance moyenne dans le bâtiment de l'actuel centre de tri des emballages.

**Pour en savoir plus sur le projet, ses raisons, son contexte, ses détails, et les scénarios d'aménagement étudiés, consultez le dossier de concertation :**

- disponible sur le site internet de la concertation [www.concertation-lombric.com](http://www.concertation-lombric.com), rubrique « Documentation »,
- au siège du SMITOM-LOMBRIC (rue du Tertre de Cherisy à Vaux-le-Pénil) et en mairie.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT GLOBAL  
DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL



**NB :** Le planning prévisionnel de réalisation de la troisième ligne de l'UVE et de la plateforme de tri des encombrants sera susceptible d'évoluer en fonction des propositions des opérateurs.

## La concertation

### UNE CONCERTATION VOLONTAIRE ACCOMPAGNÉE PAR LA CNDP

La concertation préalable volontaire sur le projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil **se déroule du 13 mars au 24 avril 2023.**

Elle permet de débattre :

- ▶ De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet**
- ▶ **Des enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire**
- ▶ **Des solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet
- ▶ Des **modalités d'information et de participation** du public après la concertation

Afin de créer les conditions d'un débat transparent et ouvert, le SMITOM-LOMBRIC a sollicité la Commission Nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, pour désigner un ou plusieurs garants de la concertation à venir. Par ses décisions du 7 et du 21 décembre 2022, la CNDP a nommé **Mme Sophie AOUIZERATE** et **M. Jean-Claude RUYSSCHAERT** garants de la démarche.



Les garants ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation. Leurs actions s'inscrivent dans le respect du principe du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française. Ils sont présents à l'ensemble des temps d'échanges organisés dans le cadre de la concertation.

Pour contacter les garants :  
sophie.aouizerate@garant-cndp.fr,  
jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr.

Pour en savoir plus sur la CNDP :  
www.debatpublic.fr



### LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

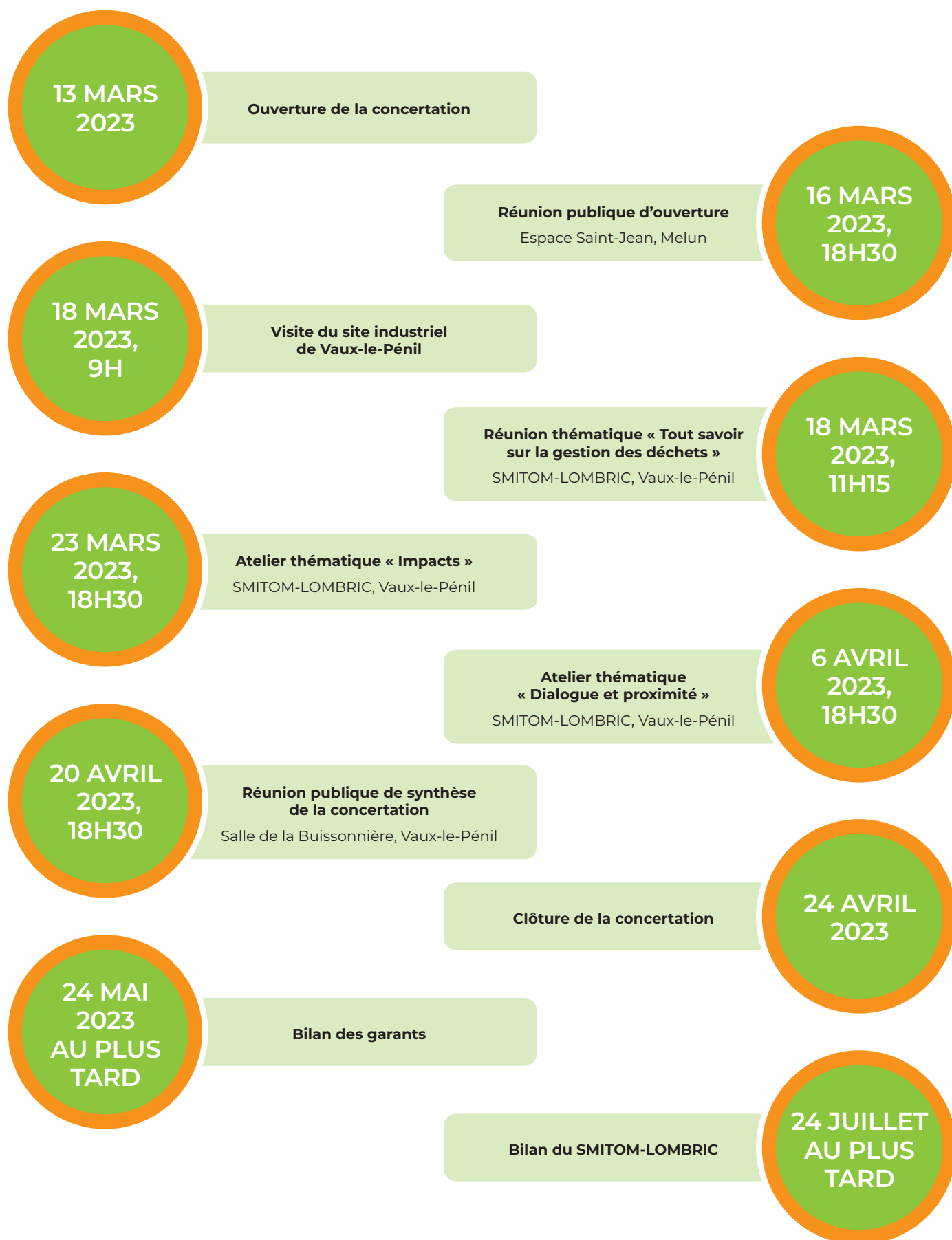
Le périmètre de la concertation couvre les 63 communes adhérentes du SMITOM-LOMBRIC :

Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon,  
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Boissettes,  
Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi,  
Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Cesson,  
Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine,  
Chartrettes, Châtillon-la-Borde,  
Dammarie-lès-Lys, Échouboulains, Féricy,  
Fleury-en-Bière, Fontainebleau,  
Fontaine-le-Port, Fouju, Héricy, La Rochette,  
Le Châtelet-en-Brie, Le Mée-sur-Seine,  
Les Écrennes, Lieusaint, Livry-sur-Seine,  
Machault, Maincy, Melun, Moisenay,  
Montereau-sur-le-Jard, Montigny-sur-Loing,  
Moret Loing et Orvanne, Nandy, Pamfou,  
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Réau,  
Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry,  
Saint-Germain-Laxis, Saint-Germain-sur-École,  
Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière,  
Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine,  
Samoreau, Savigny-le-Temple, Seine-Port,  
Sivry-Courty, Thomery, Valence-en-Brie,  
Vaux-le-Pénil, Vernou-la-Celle-sur-Seine,  
Vert-Saint-Denis, Villecerf, Villemer,  
Villiers-en-Bière, Voisenon, Vulaines-sur-Seine.

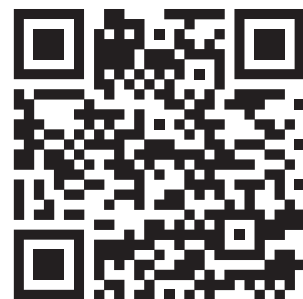
**La concertation est néanmoins ouverte à toutes les personnes intéressées, qu'elles résident ou non dans l'une de ces communes.**



## LE PROGRAMME DE LA CONCERTATION



Pour s'informer et participer,  
rendez-vous sur le site internet  
de la concertation :  
<https://concertation-lombric.com/>



## Notes

---

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

## CONTACT CONCERTATION

**Kasia CZORA**

[info@2concert.fr](mailto:info@2concert.fr)

